

Régimes et types de plans

Comment les pensions complémentaires sont-elles constituées ?

Les citoyens étant de plus en plus mobiles au cours de leur carrière, il arrive qu'ils aient des carrières mixtes et au fil des années, ils se constituent souvent une pension complémentaire dans le cadre de différents emplois, et même parfois dans des régimes et des types de plans différents.

85 % des affiliés se constituent uniquement une pension complémentaire en tant que salarié

Tant les salariés que les indépendants peuvent se constituer une pension complémentaire. Quelqu'un qui travaille (ou a travaillé) comme salarié et comme indépendant peut se constituer (ou s'être constitué) une pension complémentaire dans les deux régimes.

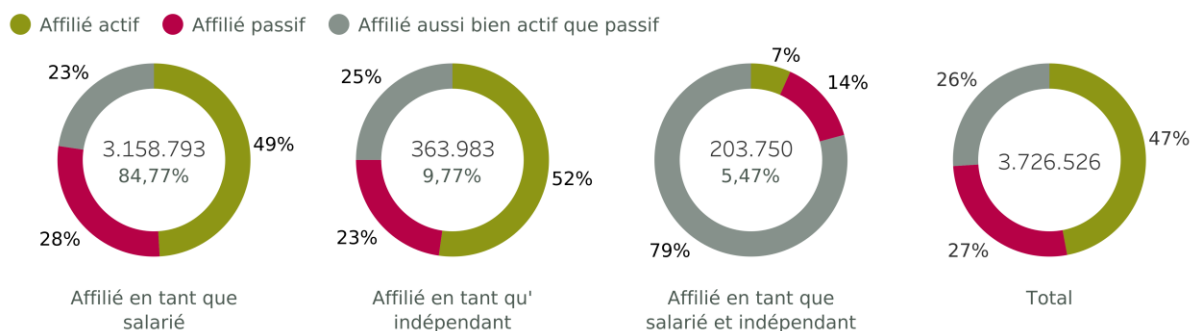
3.158.793 affiliés (85 %) se sont uniquement constitué des réserves acquises dans le régime des salariés. Un peu moins de 10 % de tous les affiliés se sont uniquement constitué des réserves acquises dans le régime des indépendants. Plus de 5 % de tous les affiliés se sont constitué une pension complémentaire en tant que salarié et en tant qu'indépendant.

Parmi les personnes qui se sont constitué une pension complémentaire dans un seul régime, environ la moitié ont des droits « dormants », combinés ou non à des droits « actifs ». Chez les salariés (purs), cette part s'élève à 51 % et 49 % se constituent donc uniquement une pension complémentaire dans leur emploi actuel (affiliés actifs) et pas dans un emploi précédent. Chez les indépendants (purs), cette part avec des droits « dormants » est de 48 % et 52 % se constituent donc uniquement une pension complémentaire dans leur activité actuelle d'indépendant.

La situation est différente pour les personnes qui se sont constitué une pension complémentaire dans les deux régimes. Dans ce cas, 79 % des affiliés combinent des droits « actifs » avec d'anciens droits constitués lors d'un ou plusieurs emplois précédents. Seuls 7 % des affiliés dans cette catégorie sont uniquement affiliés « activement », sans affiliation « inactive » antérieure. Ils se constituent donc des droits de pension en tant que salarié et en tant qu'indépendant par l'intermédiaire de leur(s) emploi(s) actuel(s).

Nombre d'affiliés à un régime de pension complémentaire

En fonction du régime et du statut d'affiliation



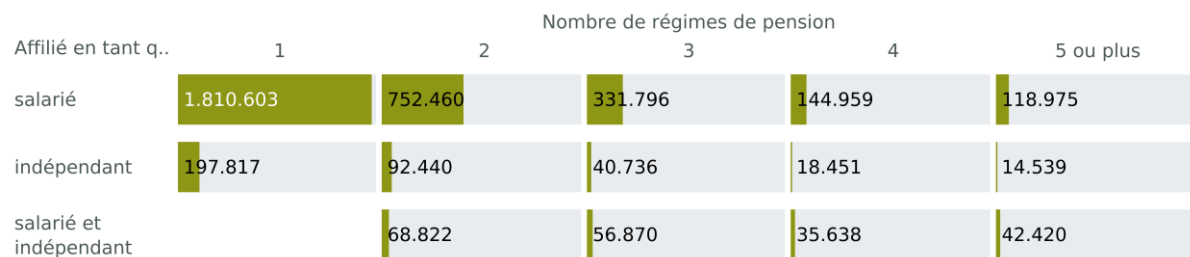
Source: db2p - Sigedis

la situation au 1er janvier 2019

Plus de la moitié des affiliés ont un seul plan de pension

Les citoyens sont de plus en plus mobiles au cours de leur carrière, de sorte qu'au fil des années, ils se constituent souvent une pension complémentaire lors de différents emplois (dans plusieurs plans de pension). Près de 46 % de tous les affiliés (environ 1,7 million) ont plus d'un plan de pension complémentaire. Parmi les affiliés avec uniquement une pension complémentaire de salarié, 57 % d'entre eux ont un seul plan de pension. Chez les indépendants (purs), ce chiffre est de 54 %. Les affiliés avec des réserves à la fois en tant que salarié et en tant qu'indépendant ont, par définition, plusieurs plans de pension complémentaire.

Nombre de régimes de pension par affilié selon le régime d'affiliation



Source: db2p - Sigedis

la situation au 1er janvier 2019

De nombreux salariés affiliés à un plan sectoriel, les indépendants principalement à une PLCI

Les salariés peuvent se constituer leur pension complémentaire dans plusieurs types de plans.

- Un peu moins de 2 millions de salariés sont affiliés à un plan sectoriel. Dans ce cas, le secteur d'activité organise la pension complémentaire et le plan vaut pour tous les salariés du secteur. La réserve moyenne acquise pour ce type de plan s'élève à 2.426 €.
- Environ 1,8 million de salariés sont affiliés à un ou plusieurs plans d'entreprise. Ici, c'est l'employeur qui prend l'initiative de mettre en place une pension complémentaire pour tous les salariés de l'entreprise (ou une partie d'entre eux). Avec 27.113 €, ce type de plan de pension a la réserve moyenne acquise la plus importante parmi les plans de pension pour salariés.
- Enfin, près de 350.000 salariés sont affiliés auprès d'un ou plusieurs « autres régimes pour salariés ». Il s'agit principalement (97 %) d'affiliations à des structures d'accueil ou à d'anciens régimes limités. La réserve acquise moyenne pour un affilié à ces types de plans est de 14.933 €.

Pour les indépendants, trois types de plans étaient possibles au 1^{er} janvier 2019.

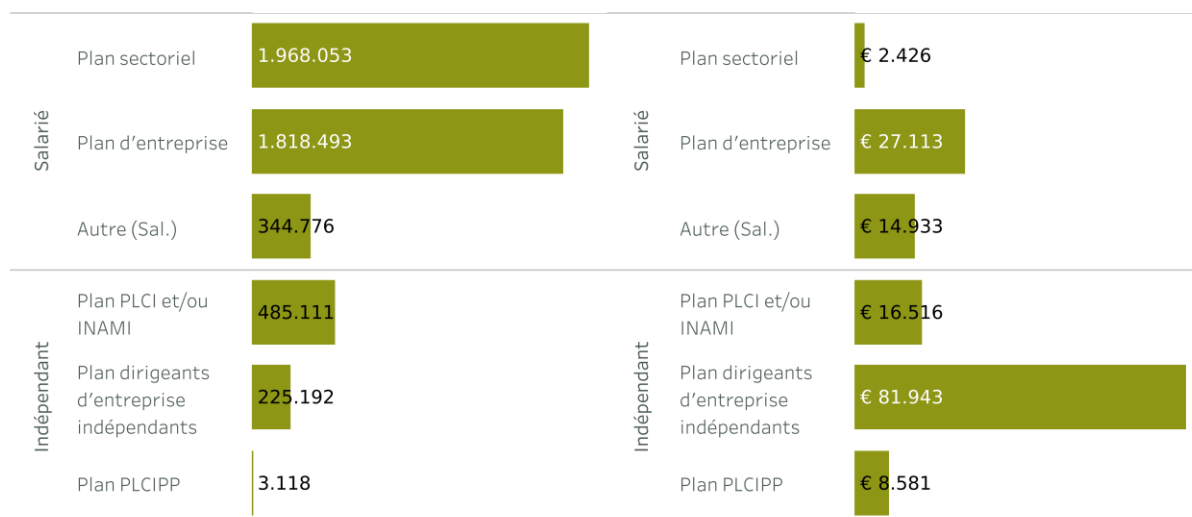
- 485.111 indépendants ont conclu une convention Pension Libre Complémentaire pour Indépendants (PLCI) et/ou INAMI. La réserve moyenne acquise pour ce type de plan de pension est de 16.516 €.
- Environ 225.000 indépendants sont affiliés à un plan de pension de dirigeant d'entreprise indépendant (individuel ou collectif). Dans ce cadre, la société met en place un plan de pension pour un, plusieurs ou tous les dirigeants d'entreprise

indépendants de la société. La réserve moyenne acquise pour ce type de plan s'élève à 81.943 €.

- Enfin, plus de 3.000 indépendants sont affiliés à un plan de pension complémentaire pour indépendants en personne physique (PLCIPP). La réserve moyenne acquise pour ce type de plan de pension est de 8.581 €.

Nombre d'affiliés* par type de plan de pension

Réserve acquise moyenne par affilié et par type de plan de pension



* Les personnes peuvent, au cours de leur carrière, se constituer une pension complémentaire dans différents types de plan de pension. Un affilié peut donc être compté dans plus d'une catégorie. Il peut donc y avoir une double comptage entre catégories. A l'intérieur d'une catégorie, nous comptons toujours des personnes uniques.

Source: db2p - Sigedis

la situation au 1er janvier 2019

Les assureurs et les fonds de pension gèrent les réserves de pension

L'organisateur du plan de pension peut confier la gestion des réserves de pension à un assureur ou à un fonds de pension (IRP). 2.939.284 personnes sont affiliées à un plan de pension géré par un assureur. Les fonds de pension gèrent les réserves de pension de 1.588.198 affiliés.

Chez un assureur, la pension complémentaire peut être gérée dans le cadre d'un produit d'assurance avec rendement garanti (branche 21) ou d'un produit d'assurance sans rendement garanti (branche 23). Avec environ 2,8 millions d'affiliés, la branche 21 est de loin le produit le plus populaire. La réserve moyenne acquise s'élève ici à 23.236 €. Les affiliés à un plan de pension géré par un assureur selon une combinaison d'une assurance vie de la branche 21 et de la branche 23 ont une réserve moyenne de 33.466 €.

Environ 1,6 million de personnes sont affiliées à un plan de pension géré par un fonds de pension. En moyenne, un affilié dispose d'une réserve acquise de 9.770 €.

Moyenne des réserves acquises et nombre d'affiliés* selon le gestionnaire des réserves

	Branche 21	€ 23.236	2.736.798 affiliés
Assureur	Branche 23	€ 22.536	15.100 affiliés
	Mixte (assureur)	€ 33.466	187.386 affiliés
Fonds de pension (IRP)		€ 9.770	1.588.198 affiliés

* Les personnes peuvent, au cours de leur carrière, se constituer une pension complémentaire dans différents types de plan de pension. Un affilié peut donc être compté dans plus d'une catégorie. Il peut donc y avoir une double comptage entre catégories. A l'intérieur d'une catégorie, nous comptons toujours des personnes uniques.

Source: db2p - Sigedis

la situation au 1er janvier 2019